

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024**

-----

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	21
Nombre de conseillers absents :	6
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	5
Nombre de votants :	26
Date de la convocation :	3 octobre 2024
Date d'affichage :	3 octobre 2024

-----

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé (19h09), ANTHOINE Julien (19h09), BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie (19h11), BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : BICZO Sylviane, LE LUYER Martine, HADJADJE Valérie, LE DRET-STEUNOU Christelle, BONIZEC Christel, MARCHAND Cinderella

Procurations : BICZO Sylviane à PIRON Valentina, HADJAJDE Valérie à CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE DRET STEUNOU Christelle à BENECH Pauline, BONIZEC Christel à BRIAND Sandrine, MARCHAND Cinderella à DAUHPIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : BENECH Pauline

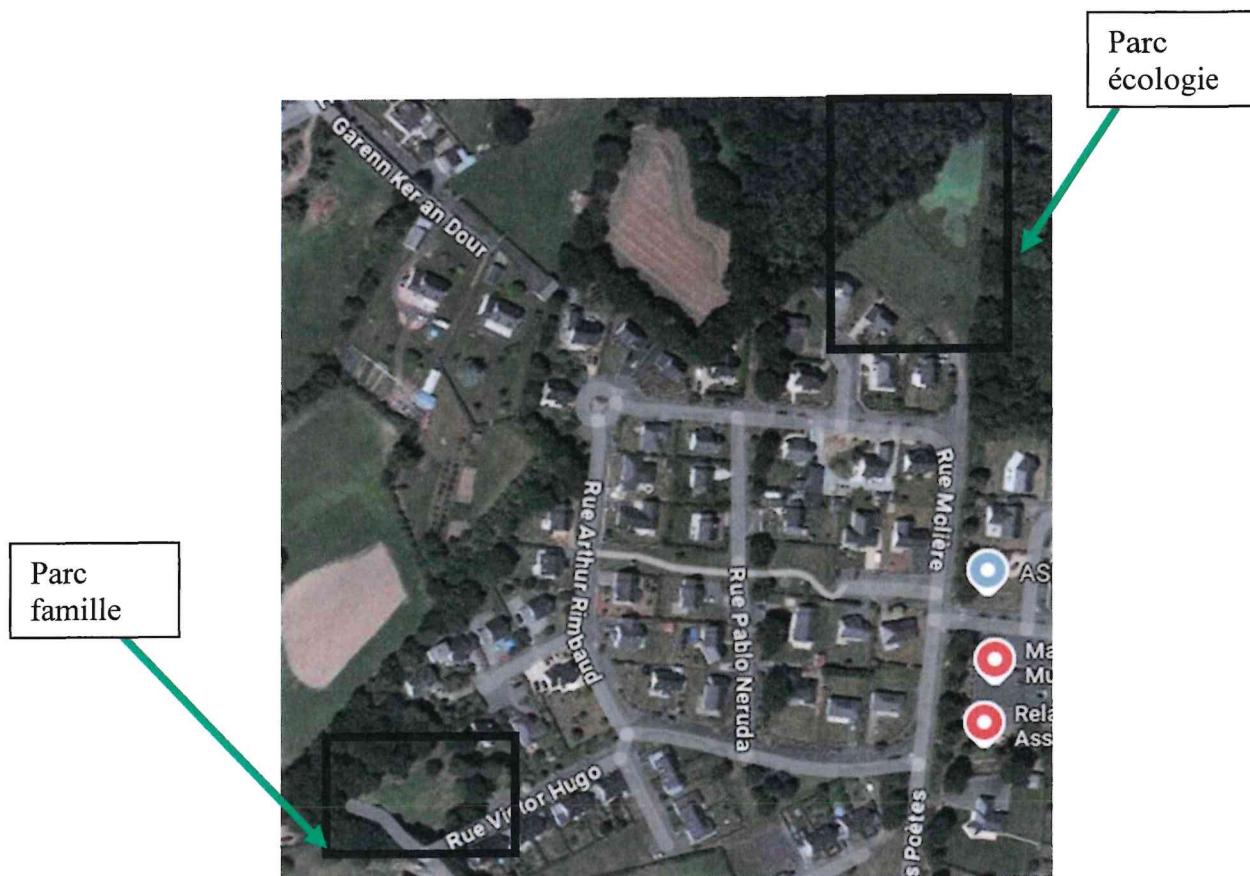
**N°2024/82**

**Domaine et Patrimoine**

***Dénomination d'un parc sis lotissement des Poètes***

---

A l'initiative du conseil municipal des jeunes, des projets d'aménagement d'espaces publics sont en cours d'élaboration au sein du lotissement communal « Résidence des Poètes », tels que représentés sur le plan ci-dessous :



L'espace communément appelé « parc famille » situé rue Victor Hugo, à proximité du groupe scolaire Noël Bernard et de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, à destination des enfants de 4 à 12 ans, proposera des activités ludiques en libre accès : jeux en bois, accrobranche, tyrolienne et tables de pique-nique. Son inauguration approchant, les jeunes élus, lors de leur dernière séance ont proposé de le dénommer : « **Koad ar re Yaouank** », dont la traduction en français est « **le bois des jeunes** ».

Entendu l'exposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :**

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

**DÉCIDE DE DÉNOMMER** le parc sis rue Victor Hugo, « Koad ar re Yaouank » dont la traduction en français est « le Bois des Jeunes » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Vincent CLECH



La secrétaire de séance,  
Pauline BENECH

